ENSEMBLE, **CONSTRUISONS LES MEILLEURES SOLUTIONS POUR DYNAMISER** ET PRÉSERVER L'EMPLOI DANS **NOTRE RÉGION!**

Notre contribution

ANTICIPER LES BESOINS

EN COMPÉTENCES DES

ENTREPRISES POUR TOUS

LES TERRITOIRES



FINANCER LES **RECONVERSIONS** PROFESSIONNELLES DES SALARIÉS DU PRIVÉ



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS **AVEC TOUS LES ACTEURS** RÉGIONAUX DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION **PROFESSIONNELLE**





Transitions Pro PACA CS 20528 04 91 13 93 80

13235 Marseille Cedex 02

www.transitionspro-paca.fr



Acteur de l'emploi en région

Au cours de leur vie d'actifs, les salariés sont de plus en plus amenés à changer de métier. Dans chaque région, Transitions Pro se tient à leurs côtés pour transformer leurs projets de reconversion professionnelle en emplois répondant à la réalité socio-économique des territoires.

Et à l'échelle nationale!

Le réseau des 18 Transitions Pro est coordonné par Certif Pro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle. Son but ? Favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranche, afin de répondre aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail.

Paritarisme, transparence et équité

Piloté par des partenaires sociaux et financé par les contributions des entreprises, Transitions Pro illustre pour ses partenaires un paritarisme rénové, mieux adapté pour répondre aux défis des mutations économiques dans chaque région.

Pour les bénéficiaires, cela signifie une équité de traitement entre les projets.

TRANSITIONS PRO AGIT AU TRAVERS DE 3 DISPOSITIFS ET 1 CERTIFICATION

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Il permet à tout salarié du secteur privé de suivre une formation certifiante dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.



Examiner l'intégralité des demandes de formation selon 3 critères cumulatifs :

professionnelle présenté

La pertinence du
parcours de formation
et des modalités
de financement

projet de transition

La cohérence du

Le dispositif démissionnaire

Il permet aux salariés du secteur privé en CDI de bénéficier de l'allocation chômage après avoir démissionné, soit pour préparer un projet de création ou reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation afin de se reconvertir.

3 ACTEURS INTERVIENNENT DANS CE DISPOSITIF

- L'opérateur CEP avec qui le salarié prend contact pour être accompagné dans l'élaboration de son projet. À retrouver sur mon-cep.org
- Transitions Pro qui examine le caractère réel et sérieux du projet afin d'émettre un avis, favorable ou non. La cohérence et la pertinence des informations transmises sont essentielles. Il s'aqit d'informations sur :
 - > Le projet professionnel
 - > Les caractéristiques du métier souhaité
 - La formation et les modalités de financement envisagées
 - > Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation
 - La viabilité du projet de création d'entreprise
- Pôle emploi qui définit l'allocation chômage et verse les indemnités correspondantes après vérification de l'éligibilité du bénéficiaire.

Transitions Collectives

Dispositif clé du Plan France Relance pour la compétitivité des entreprises, Transitions Collectives (Transco) permet aux entreprises confrontées aux mutations du marché du travail de proposer à leurs salariés d'être formés à un nouveau métier, dans un secteur qui recrute.



DREETS, OPCO, opérateurs CEP, Pôle emploi, Transitions Pro: tous jouent leur rôle dans la mise en œuvre des Transitions Collectives. Pour garantir une action efficace et au plus près des besoins de chaque territoire, la création de plateformes territoriales en région, rassemblant les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, se déploie progressivement.

Leurs missions:

- > Repérer les entreprises en mutation
- > Accompagner le recrutement des salariés en reconversion par les entreprises du territoire

Le Certificat CLéA

Transitions Pro accompagne le déploiement territorial du certificat, assure l'instruction des demandes et réunit les jurys qui délivrent la certification CLéA (socle de connaissances et de compétences professionnelles).

CLéA est le certificat qui reconnaît un socle commun de 7 domaines de connaissances et de compétences clés :

- Communiquer en français
- Maîtriser les règles de base de calcul
- Utiliser les outils de communication numérique
- Travailler en équipe
- Travailler en autonomie
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Ces domaines de connaissances et de compétences sont nécessaires à l'exercice de tout métier et sont utiles à la vie sociale, civique et culturelle de chacun.

Pour en savoir plus : www.certificat-clea.fr



